

besoin de la présence des fonctionnaires techniques du chemin de fer pour y répondre; et les questions que je voulais poser sont précisément celles que j'ai indiquées. J'ai posé certaines questions aux fonctionnaires techniques. Cependant les questions dont il s'agit maintenant sont des questions que j'entendais poser au Conseil des régisseurs et à son président.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ne pas poser vos questions en ce moment?

L'hon. M. STEWART: C'est ce que j'essaie de faire.

Le PRÉSIDENT: Je sais. Mais vous ne posez pas de questions. Vous vous contentez de lire un extrait du discours du ministre publié dans le *hansard* et vous demandez au président du Conseil des régisseurs de faire une déclaration.

L'hon. M. STEWART: Je pensais que c'était le moyen le plus facile de m'y prendre. Je demande à M. Fullerton si c'est bien là un exposé exact de la situation.

L'hon. M. FULLERTON: Quel exposé?

L'hon. M. STEWART: Celui que je viens de lire.

L'hon. M. FULLERTON: Absolument non.

L'hon. M. STEWART: N'est-ce pas là un exposé exact?

L'hon. M. FULLERTON: Ce n'est pas un exposé exact.

L'hon. M. STEWART: Fort bien. Je vais alors lire un autre extrait.

M. KINLEY: En quoi est-ce inexact?

Le PRÉSIDENT: Vous vous reportez à une déclaration générale.

M. VIEN: Je voudrais faire lire de nouveau la déclaration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stewart, voulez-vous lire de nouveau l'extrait?

M. FULLERTON: Il me semble que vous feriez mieux de poser des questions précises, car on ne saurait traiter à la fois toute une agglomération de questions.

M. VIEN: Non. Il pourrait y avoir confusion sur la partie exacte du discours visée par le témoin. Je demande donc à M. Stewart, s'il le veut bien, de lire l'extrait en question et de demander à M. Fullerton si c'est exact ou non.

M. HEAPS: Un mot sur ce point. Quand M. Stewart a d'abord demandé la permission de poser des questions, à première vue cela paraissait parfait. Cependant, si l'on pose une question pour obtenir une réponse par un "oui" ou par un "non", cela ne sera guère satisfaisant, je le crains. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il serait peut-être préférable que M. Fullerton fit une déclaration générale au lieu de répondre à des questions par "oui" ou "non". Par exemple, à la première question posée par M. Stewart,—et je n'ai aucune objection à ce qu'on poursuive cette méthode,—le témoin a répondu par un "non", niant directement la déclaration faite.

M. BOTHWELL: Il est possible que ce ne soit là la réponse qu'à une seule phrase.

M. HEAPS: Nous savons tous qu'il est impossible d'en rester là après cette réponse.

L'hon. M. STEWART: Exactement.

M. HEAPS: C'est là une réponse générale à une question d'ordre général, et aucun de nous n'en est plus avancé; le seul résultat est que toute la question est confuse pour tout le comité.

L'hon. M. STEWART: Voilà pourquoi j'ai dit que, dans l'intérêt du chemin de fer et de tous les intéressés, il était préférable que le président du Conseil des régisseurs fit une déclaration de son chef au lieu d'avoir à subir un interrogatoire et un contre-interrogatoire. C'est ce que je voulais éviter.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais savoir quel est le désir du comité.

M. McLARTY: Une grande partie du passage du discours du ministre à la Chambre que M. Stewart a lu ne comporte qu'une opinion. Il ne s'agit pas de faits.